

**DOSSIER DE CANDIDATURE
DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »
AVRIL 2025**



Nom : _____

Prénom : _____

Sexe (cochez) : M F

Age * : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

CP: _____ Ville : _____

**PHOTO
D'IDENTITE**

***âge 15 ans révolu et moins de 18 ans au 07 avril 2025**

Téléphone:

portable du jeune ____ / ____ / ____ / ____ / ____

domicile ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse mail : _____ @ _____

En cas d'urgence, personnes à contacter :

1-Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Tél : _____

2-Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Tél : _____

AUTORISATION « droit à l'image »

Dans le cadre du dispositif « Argent de Poche », la commune de Moustoir-Ac est susceptible de :

- réaliser des photos/vidéos dans le cadre du dispositif « Argent de Poche ».
- utiliser ces photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par la commune de Moustoir-Ac

Votre autorisation est nécessaire.

- Autorise les prises de vue
- Refuse les prises de vue

Fait à _____ Le _____

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Représentant Légal

Enfant mineur

MES MOTIVATIONS (obligatoire)

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur : _____

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille - mon fils s'engage :

- la commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- les jeunes entrant dans le dispositif « Argent de Poche » devront bénéficier **d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur**. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- la commune de Moustoir-Ac s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom, prénom : _____

à participer à « Argent de Poche » 2025

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

QUESTIONNAIRE

Situation (cochez et précisez l'établissement, la filière, le niveau) :

3ème : _____

2nde : _____

1ère : _____

Autre : _____

Missions envisagées (numéroter par ordre de priorité) et cocher vos disponibilités *:

N°.... Bricolage / peinture

N°..... Espace vert

N°..... Animation

N°..... Couverture de livres

N° Administratif

07 (matin) 07 (après-midi) 08 (matin) 08 (après-midi) 09 (matin)

09 (après-midi) 10 (matin) 10 (après-midi) 11 (matin)

*La mairie se réserve le droit de modifier ou d'annuler la nature des missions en fonction des besoins du planning.

Incapacités médicales pour certaines tâches (joindre un certificat médical) :

Oui

Non

Cadre réservé à l'administration :

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de la commune de Moustoir-Ac en charge du dispositif « Argent de Poche ». Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. **Lisez-la attentivement.**

Concernant la périodicité de l'activité

- Mission Argent de Poche se déroule du 07 au 11 avril 2025 sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'indisponibilité, j'avertis le service d'intervention et la mairie 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité :

- de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions. De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.
- en fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées. Néanmoins, en cas d'intempéries, toute mission commencée doit être achevée.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/ mission (3h30 dont 30 min de pause).
- Le versement se fera le **11 avril à 12h au Trait d'Union** en présence des élus.

La réunion avec la remise des fiches missions aura lieu le 28 mars à 18h30 au Trait d'Union. En cas d'empêchement, merci de nous prévenir au plus vite. Si besoin, un parent peut être présent lors de cette réunion.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré(e) social*
- Attestation d'assurance responsabilité civile*

*avec nom et prénom du mineur

A compléter dans le dossier d'inscription :

- Autorisation droit à l'image
- Autorisation parentale
- Charte d'engagement
- Questionnaire et motivations complétés

**Dossier complet à remettre au plus tard le 21 mars à 12h
à la mairie (ouverte le matin du lundi au samedi)
ou au Trait d'Union (mercredi toute la journée, vendredi de 16h30 à 18h30 et
samedi de 10h à 12h30)**

Contact :

Héloïse DEVINCK

06 30 07 56 00

comculture@moustoir-ac.bzh